



Questionnaire d'identification – dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, entrée en vigueur le 1er avril 2001, vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. Elle oblige les organismes publics à procéder à l'analyse de leurs effectifs afin que soit déterminé, pour chaque emploi, le nombre de personnes faisant partie de chacun des groupes visés, soit : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées.

Dans le but d'être en mesure d'identifier conformément chacune des personnes à l'emploi de la commission scolaire Pierre-Neveu à un groupe visé s'il y a lieu, nous vous demandons de compléter et de nous retourner le formulaire ci-joint dans les plus brefs délais.

Les renseignements recueillis lors de cette identification ne serviront qu'aux fins de l'application de la Loi et seront strictement confidentiels. Ils ne seront connus que des personnes responsables de l'application du programme d'accès à l'égalité en emploi.

QUESTIONNAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES PERSONNES DES GROUPES VISÉS PAR LA LOI
dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*

CONFIDENTIEL LORSQUE REMPLI

IDENTIFICATION

Date : _____

Nom : _____

Date de naissance : _____

1. SEXE

FÉMININ MASCULIN

2. AUTOCHTONES

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada.

Faites-vous partie des peuples autochtones du Canada?

OUI NON

3. MINORITÉS VISIBLES

Les membres des minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche.

À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes qui sont considérées comme faisant partie d'une minorité visible au sens de la Loi (*veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive*) :

- Noirs (Africains, Haïtiens, Jamaïquains, ...)
- Personnes originaires de l'Asie du Sud (Bengalis, Tamouls, Indiens de l'Inde,...)
- Chinois (Hong Kong, Chine, Mongolie,...)
- Coréens
- Japonais
- Personnes originaires de l'Asie du Sud-Est (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Laotiens,...)
- Philippins
- Autres personnes originaires des îles du Pacifique
- Personnes originaires d'Asie occidentale Arabes (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs)
- Latino-américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques...)

Faites-vous partie d'une des minorités visibles?

OUI NON

4. MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Pour les fins du présent questionnaire, la langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre pour faire partie d'une minorité ethnique. De plus, cette langue ne doit pas être le français ni l'anglais.

À titre indicatif, voici quelques exemples de langues maternelles de personnes pouvant être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique au sens de la Loi (*veuillez noter toutefois que cette liste n'est pas exhaustive*) :

- Allemand
- Bulgare
- Espagnol
- Grec
- Hongrois
- Italien
- Polonais
- Portuguais
- Roumain
- Russe
- Ukrainien

Faites-vous partie d'une minorité ethnique?

OUI NON

5. PERSONNES HANDICAPÉES

Une personne handicapée est une personne ayant :

- une **déficience** (soit une perte, une malformation ou une insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie);
- entraînant une **incapacité** (soit une réduction de la capacité à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique d'une façon ou dans des limites considérées comme normales);
- **significative** (dont le degré de sévérité et de gravité rend impossible la restauration à un niveau normal des capacités de la personne par l'utilisation d'une prothèse telle que des lunettes, des lentilles cornéennes ou d'une prothèse auditive ou encore d'une orthèse telle que des semelles ou des chaussures orthopédiques);
- et **persistante** (dont on ne peut prévoir la disparition);
- et qui est sujette à rencontrer des **obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes**.

Compte tenu de ce qui précède, êtes-vous une personne handicapée?

OUI NON

Signature : _____ Date : _____